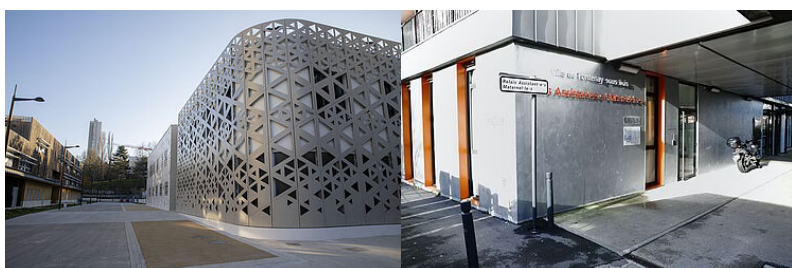


# MODES D'ACCUEIL

L'accueil des jeunes enfants se fait à partir de 10 semaines et jusqu'à 3 ans révolus en crèche collective, familiale, halte-garderie ou multi-accueil. Cet accueil régulier, occasionnel, à temps partiel ou à temps complet est assuré par des professionnels de la Petite Enfance qualifiés ou en cours de l'être. Les objectifs des lieux d'accueil de la petite enfance sont de permettre aux jeunes enfants d'entrer dans un processus de socialisation, soutenu par une attention portée aux différentes étapes de leur développement.



## ACCUEIL COLLECTIF

L'enfant est accueilli au sein d'un collectif d'enfants. Les enfants de 10 semaines à 3 ans sont accueillis dans les crèches collectives...

## ACCUEIL INDIVIDUEL

La crèche familiale accueille l'enfant de 10 semaines à 3 ans. L'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle municipale agréée...



## Les modes d'accueil de la petite enfance à Fontenay-sous-Bois



### La ville gère directement :

#### **3 crèches collectives offrant 157 places :**

- La crèche des Moulins a un agrément pour 60 places, 63 enfants inscrits
- La crèche des Grands Chemins a un agrément pour 60 places, 63 enfants inscrits
- La crèche des Petits Ruisseaux a un agrément pour 30 places, 31 enfants inscrits

#### **1 crèche familiale offrant 19 places :**

La crèche des Petits Ruisseaux accueille 19 enfants au domicile de 9 assistantes maternelles

#### **1 multi-accueil familial offrant 27 places :**

Le multi-accueil collectif Claire Fontaine accueille 27 enfants au domicile de 9 assistantes maternelles

#### **1 multi-accueil collectif offrant 12 places :**

Le multi-accueil collectif Claire Fontaine accueille 12 enfants à partir de 18 mois - 2 ans

### **1 halte garderie offrant 15 places :**

La halte garderie L'Âme Enchantée a un agrément pour 15 enfants accueillis en demi-journées et journées.

### **2 « multi accueil » offrant 50 places :**

- Le multi accueil Les Alouettes à un agrément pour 25 enfants accueillis en demi-journées ou journées.
- Le multi accueil Les Naclières à un agrément pour 25 enfants accueillis en demi-journées ou journées.

### **Le Relais Assistantes Maternelles :**

Le relais est une structure municipale qui a un rôle d'accompagnement, de ressources, d'échange, d'écoute et de médiation auprès des assistantes maternelles agréées indépendantes de la ville.

Le relais n'est ni un lieu d'accueil d'enfants, ni l'employeur des assistantes maternelles, mais il favorise une dynamique de l'accueil de l'enfant chez son assistante maternelle. Des activités d'éveil sont proposées aux petits Fontenaysiens au relais. Elles sont animées par les assistantes maternelles encadrées par deux éducatrices de jeunes enfants municipales.

Le Conseil Départemental agréé et forme 208 assistantes maternelles, elles accueillent environ 633 enfants à Fontenay-sous-Bois.

### **Le PAPE (Point d'Accueil Petite Enfance)**

Le Point Accueil Petite Enfance, animé par deux professionnelles de la petite enfance propose l'aide à l'inscription en ligne pour une demande de place en crèche. Des renseignements sur les modes d'accueil collectifs, individuels et ponctuels ainsi que sur les adresses et lieux de loisirs et d'activités pour les tout petits et leurs parents.

### **Un centre de PMI :**

Le centre de PMI municipal, 24 rue E.Roux, regroupe un ensemble de ressources médico-sociales destiné à assurer des actions préventives continues. L'activité du centre de PMI est de compétence départementale déléguée par convention à la ville.

Tous les établissements sont regroupés au sein d'un service dénommé « Service Petite Enfance » dont le rôle est d'animer le dispositif d'ensemble.

## **Avec quels partenaires ?**

Le Conseil départemental du Val-de-Marne par le biais de son Service Social ou de Protection Maternelle Infantile (PMI).

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au sein du Service Petite Enfance ou de l'Action Sociale avec le Contrat Enfance Jeune.

Dans le cadre de nos projets, ces partenaires nous fournissent un soutien technique : une aide logistique pour le montage du projet comme la réalisation de l'analyse des besoins, une aide et un conseil pour la réalisation des plans de la structure afin qu'ils soient opérationnels et aux normes et/ou un soutien financier important qui correspond à une subvention qui sera versée si les critères de l'opération sont éligibles par le partenaire sollicité.

## **Combien ça coûte ?**

### **Pour les crèches :**

Les familles participent à hauteur de 17%

La Caisse d'Allocations Familiales verse 39%

Il reste à la charge de la commune 44% du coût global.

Pour les équipements d'accueil ouverts dans le cadre du **Contrat Enfance** (crèche des Moulins, RAM, halte-garderie, crèche des Petits Ruisseaux, multi-accueil Les Alouettes) la C.A.F participe aux fonctionnements des équipements par le versement de subventions.

Le **Contrat Enfance** est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville pour développer une offre de service équilibrée sur le territoire en faveur de l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

**HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

Esplanade Louis Bayeurte  
94120 Fontenay-sous-Bois

**01 49 74 74 74**